



Doc. 15497
26 avril 2022

Le respect des obligations et engagements de la Géorgie

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, supprimer les deux dernières phrases.

Note explicative

L'idée a été abandonnée en raison de la politisation potentielle de la procédure. De plus, la majorité parlementaire a lancé un processus de réexamen et appelé toute l'opposition parlementaire à analyser les réformes menées dans le système judiciaire depuis 2013 et à identifier les aspects qui pourraient avoir besoin d'être affinés et améliorés.

Déposé par:

CHIKOVANI Irakli, Géorgie, SOC
LASHKHI Mariam, Géorgie, SOC
MIKANADZE Givi, Géorgie, SOC
TALAKVADZE Archil, Géorgie, SOC
TALIASHVILI Tamar, Géorgie, SOC

1. 2022 - Deuxième partie de session

